Nations Unies S/PV.6643



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6643e séance

Lundi 31 octobre 2011, à 10 heures

New York

Présidente :	Mme Ogwu	(Nigéria)
Membres :	Afrique du Sud	M. Mashabane
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Briens
	Gabon	M. Messone
	Inde	M. Ahamed
	Liban	M. Salam
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Hendrie

Ordre du jour

Consolidation de la paix après les conflits

11-57139 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Consolidation de la paix après les conflits

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M[me] Judy Cheng-Hopkins, Sous-secrétaire générale chargée de l'appui à la consolidation de la paix, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M[me] Sylvie Lucas, Présidente de la formation Guinée de la Commission de consolidation de la paix et Représentante permanente du Luxembourg, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M[me] Judy Cheng-Hopkins.

M[me] Cheng-Hopkins (*parle en anglais*) : J'ai aujourd'hui l'honneur d'informer le Conseil au nom du Secrétaire général de l'état d'avancement de deux programmes d'action relatifs à la consolidation de la paix découlant, premièrement, du rapport du Secrétaire général de 2009 sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304) et du rapport intérimaire (S/2010/386*) de l'année dernière, et, deuxièmement, du rapport de 2010 sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (S/2010/466). Comme le Conseil de sécurité l'a demandé l'année dernière, je fais une présentation orale aujourd'hui, mais nous rédigerons un rapport l'année prochaine.

Tout d'abord, je voudrais rendre hommage aux lauréates du Prix Nobel de la paix de cette année, la Présidente Ellen Johnson Sirleaf, Leymah Gbowee, du Libéria et Tawakkhul Karman du Yémen. Celles-ci sont pour nous une source d'inspiration et, à l'instar du Comité Nobel, nous saluons leur « lutte non violente en faveur de la sécurité des femmes et des droits des femmes à participer pleinement aux processus de paix ».

Cela fait deux ans que le rapport sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit a été publié. Le Conseil de sécurité se souviendra que le programme envisagé dans le rapport a pour but d'améliorer l'appui apporté par le système des Nations Unies aux efforts de consolidation de la paix nationaux lors des deux premières années critiques après la fin du conflit principal, et qu'il a été élaboré en partant de l'idée qu'une approche coordonnée de l'Organisation des Nations Unies est requise pour assurer la consolidation de la paix, étant donné la multitude d'acteurs qui jouent un rôle dans ces efforts.

Je commencerai par les domaines dans lesquels des progrès ont été réalisés, et d'abord par nos efforts pour créer des équipes de direction des Nations Uneis plus soudées et pour combler plus rapidement les lacunes de la direction.

Premièrement, une démarche concertée aux fins de la sélection finale des équipes de direction complémentaires est désormais appliquée. Deuxièmement, depuis 2009, plus de 20 hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies ont été dépêchés sur le terrain en tant que hauts dirigeants temporaires pendant la période suivant immédiatement un conflit. Ces dispositions sont devenues pratique courante pour le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix, et permettent de réduire la perte d'élan stratégique pendant les périodes critiques.

Le modèle de direction sans discontinuité utilisé en Libye est aussi un exemple de bonne pratique. Le haut fonctionnaire qui a mené la phase de pré-évaluation a été ensuite nommé Représentant spécial du Secrétaire général. Cette approche a permis au Représentant spécial M. Martin, d'être tout de suite opérationnel et d'engager le processus de planification de la mission, puisqu'il connaissait déjà très bien les problèmes et les acteurs nationaux sur le terrain.

Cependant, il faut aussi répondre à des crises et à des beoins en matière de consolidation de la paix qui posent de véritables défis dans des pays qui ne bénéficient pas d'une mission mandatée par le Conseil de sécurité. Il faut faire preuve de la même attention et agir avec le même sentiment d'urgence dans le cas des pays relativement calmes qui soudainement deviennent instables, et parfois les circonstances exigeront une adaptation rapide des équipes de direction de l'Organisation des Nations Unies.

Le rapport de 2009 a aussi souligné la nécessité de renforcer l'appui au développement des capacités dès le début. Cela sera pris en compte dans l'examen à

venir des directives relatives à la planification intégrée des missions en 2012, qui contiendra des indications sur la façon de garantir la prise en compte des perspectives et des capacités nationales dès le début de chaque processus de planification.

Nous pouvons également faire état de progrès dans la mobilisation du système des Nations Unies et des États Membres en faveur de l'objectif partagé d'une amélioration du savoir-faire civil dans les opérations de consolidation de la paix. La Secrétaire général adjointe, Mme Susana Malcorra, a dirigé et présidé un comité directeur qui supervise la suite donnée, à l'échelle du système, au rapport indépendant sur les moyens civils de 2011 (S/2011/85). Le Secrétaire général a donné la priorité aux recommandations qui y figurent, axées sur les capacités nationales, les partenariats, la responsabilité et l'agilité et l'adaptabilité. L'une des priorités les plus urgentes est d'examiner les modalités permettant d'élargir les possibilités de déploiement du personnel mis à disposition par les Gouvernements et d'autres entités, notamment celles du Sud, pour que des compétences spécialisées puissent être mises plus rapidement à la disposition des présences sur le terrain des Nations Unies dans les domaines clefs manquant de moyens.

Nous poursuivons également nos efforts internes pour clarifier les rôles et les responsabilités au sein du système des Nations Unies en ce qui concerne les fonctions principales de consolidation de la paix. Depuis 2009, le Comité des politiques du Secrétaire general a réalisé six examens dans les domaines suivants : premièrement, la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays; deuxièmement, la réforme du secteur de la sécurité; troisièmement, la démobilisation, le désarmement et la réintégration; quatrièmement, la lutte antimines; cinquièmement, la médiation; et sixièmement, l'assistance électorale.

Ces examens ont permis de remédier à certains problèmes clefs, d'en révéler d'autres et d'établir un programme d'activités supplémentaires. Ils ont aussi montré que l'engagement constructif et constant des États Membres, y compris la façon dont ils nous confient un mandat et nous financent est une condition *sine qua non* pour une exécution efficace sur le terrain.

Concernant le partenariat avec la Banque mondiale, le Rapport de celle-ci sur le développement dans le monde 2011 sur le conflit, la sécurité et le développement a donné un nouvel élan à la collaboration. Nous espérons sincèrement que le nouveau centre pour les États fragiles de la Banque, à Nairobi, oeuvrera en relation plus étroite avec les missions de consolidation de la paix déployés par l'Organisation des Nations Unies, notamment dans les pays figurant dans le programme de la Commission de consolidation de la paix.

Dans son rapport d'activité 2010 (S/2010/386*), le Secrétaire général a souligné l'importance de deux nouveaux problèmes qui se posent dans le cadre de la consolidation de la paix : premièrement, la criminalité organisée et le trafic de stupéfiants, et deuxièmement, la gestion des ressources naturelles.

Les ressources naturelles dans les États fragiles sont souvent de puissants facteurs de conflits, et pas malheureusement, de paix, de prospérité, de croissance et de création d'emplois. À cet égard, je voudrais signaler que, dans le cadre de la Réunion des parties prenantes de Fonds de consolidation de la paix le 22 novembre, mon bureau va organiser une table ronde avec des représentants des secteurs privés de l'extraction minière et des minéraux, des représentants de Gouvernements de pays sortant d'un conflit, des militants d'organisations non gouvernementales et d'autres experts sur les moyens d'encourager l'utilisation des ressources naturelles aux fins de la reprise économique dans les pays sortant d'un conflit. Je suis heureuse d'annoncer que Mme Clare Lockhart – qui est coauteur avec M. Ashraf Ghani de *Fixing Failed States* – a accepté de prononcer l,allocution d'ouverture.

L'autre nouvelle question figurant à l'ordre du jour est le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée, désormais inscrits dans le programme de consolidation de la paix, car ils sapent les efforts de consolidation de la paix et menacent directement la sécurité et la stabilité. Les discussions récentes du Conseil de sécurité sur l'Afghanistan, la Somalie et l'Afrique de l'Ouest reflètent cette tendance alarmante.

Dans le courant de l'année, le Secrétaire général a créé une équipe spéciale sur la criminalité transnationale organisée pour réunir les capacités du système des Nations Unies autour de ce problème commun. L'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest est un exemple positif de la collaboration établie entre l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques pour soutenir les

efforts de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et le efforts des gouvernements nationaux dans la région.

Le rapport sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit a également renforcé l'importance des approches innovantes en matière de financement de la consolidation de la paix. À cet égard, je suis heureuse de constater que les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques parachèvent les nouvelles directives relatives aux modalités du financement des périodes de transition. En outre, le prochain Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui doit se tenir à Busan (République de Corée), examinera l'utilité des contrats de mission en tant qu'outils de responsabilisation entre les donateurs, les États touchés par les conflits et l'ONU.

Le Fonds pour la consolidation de la paix continue de faire la preuve de sa valeur ajoutée, particulièrement du fait qu'il réagit très rapidement aux chances de consolider la paix lorsqu'elles se présentent, comme cela a été le cas récemment au Kirghizistan, en Côte d'Ivoire, au Soudan et au Soudan du Sud.

Je voudrais dire un mot sur la Commission de consolidation de la paix. L'examen tout à fait opportun et pertinent, fait l'année dernière, du dispositif de consolidation de la paix a créé une dynamique qui a revitalisé les méthodes de travail de la Commission de consolidation de la paix, laquelle s'est attachée à améliorer son impact sur le terrain. Des indicateurs sont également en cours d'élaboration pour que les pays puissent se retirer, au moment opportun, du programme d'action pour la consolidation de la paix.

Je vais passer maintenant au rapport du Secrétaire général de septembre 2010 sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (S/2010/466). Je tiens à rappeler que la relation de travail presque parfaite entre le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et ONU-Femmes a rendu la préparation de cette mise à jour très facile, de même que toutes nos initiatives communes. Les membres se souviendront que la raison d'être de ce programme d'action est de faire en sorte que les femmes soient au cœur de la consolidation de la paix, non pas seulement pour garantir leurs droits, mais parce que cela constitue une bonne pratique en matière de consolidation de la paix. En fait, ne pas tenir compte du rôle des femmes nous expose davantage à l'échec. Ce programme porte sur sept domaines critiques qui, s'ils sont mis en œuvre, garantiraient que les femmes jouent un rôle crucial pour instaurer une paix durable.

Le premier domaine a trait à la médiation et au dialogue politique; des connaissances spécialisées en matière de problématique hommes-femmes sont fournies de manière plus systématique aux processus de règlement des conflits en cours et par le biais de l'inscription de spécialistes de la problématique hommes-femmes dans les fichiers de médiation.

Deuxièmement, je suis heureuse de signaler qu'il existe un large accord entre l'ONU, l'Union européenne et la Banque mondiale sur l'importance de l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les évaluations des besoins en situations postconflictuelles.

Le troisième domaine a trait à l'état de droit. On citera par exemple la fourniture d'une aide juridique et de services d'orientation pour les femmes au Burundi, en République centrafricaine, en Iraq et en Somalie, et le système des audiences foraines en République démocratique du Congo. S'agissant de la violence sexuelle et sexiste, des tribunaux spéciaux ont été établis au Libéria et des connaissances spécialisées fournies à des commissions d'enquête en Côte d'Ivoire et en Libye, tandis qu'une formation est assurée dans les États Membres et les missions des Nations Unies pour prévenir les crimes sexuels et sexistes et ouvrir des enquêtes.

Le projet en Sierra Leone, financé par le Fonds pour la consolidation de la paix et mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le développement, qui aide l'Association des femmes de tous les partis politiques afin d'accroître la solidarité entre les femmes de tous horizons politiques et d'encourager les coalitions politiques autour des questions qui intéressent les femmes, est un projet impressionnant et progressiste. Malheureusement, de telles initiatives sont encore rares. L'assistance électorale technique de l'ONU porte notamment sur l'évaluation de l'application potentielle de mesures temporaires spéciales ou de quotas pour les femmes dans la fonction publique, et il en sera fait davantage encore pour améliorer la représentation des femmes.

Je vais passer maintenant aux domaines dans lesquels il faut accélérer les changements. Premièrement, nous devons faire mieux pour impliquer globalement les femmes dans la relève économique. Nous avons également besoin d'un plus grand nombre

de femmes médiatrices dans les processus de paix, y compris de l'ONU qui n'a pas nommé une seule femme envoyée spéciale ou médiatrice en chef l'année dernière.

Enfin – et c'est important – il y a notre engagement commun à allouer 15 % des fonds de consolidation de la paix de l'ONU à des projets dont l'objectif principal est de faire avancer l'égalité entre les sexes et d'autonomiser les femmes. Le Fonds pour la consolidation de la paix s'efforce de catalyser des approches plus innovantes, et a récemment lancé une initiative de promotion de l'égalité entre les sexes d'un montant de 5 millions de dollars.

Je voudrais réitérer que ces deux programmes d'action en matière de consolidation de la paix ont été conçus pour améliorer notre appui collectif aux efforts nationaux. Le programme d'action pour la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit a un impact prometteur sur le terrain. Bien entendu, nous ne pouvons pas comparer l'ONU au secteur privé, mais il est certain que nombre de ces initiatives améliorent notre efficacité et créent une approche plus méthodique.

L'histoire montre qu'il faut au moins une génération à la consolidation de la paix pour qu'elle devienne durable. Avec ces nouveaux outils et un changement de culture, nous pourrions aider les pays sortant d'un conflit à déjouer le mauvais sort.

La Présidente *(parle en anglais)* : Je remercie Mme Cheung-Hopkins pour son exposé.

Je donne la parole à Mme Lucas.

Mme Lucas (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'adresser au Conseil au nom de la Commission de consolidation de la paix.

Lors de ses examens précédents des rapports du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304) et sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (S/2010/466), le Conseil de sécurité recherchait l'engagement continu de la Commission de consolidation de la paix tandis que le Secrétaire général s'embarquait dans la mise en œuvre des recommandations figurant dans les deux rapports. En même temps, ces rapports prévoyaient l'achèvement de l'examen de 2010 du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, ce qui a généré un certain nombre de recommandations visant à renforcer le rôle de la Commission et son impact sur le programme d'action en mutation des Nations Unies sur la consolidation de la paix. Le Conseil s'est félicité de cet examen et a encouragé la mise en œuvre des recommandations pertinentes.

En réponse, la Commission de consolidation de la paix a adopté une feuille de route pragmatique, axée sur le renforcement de l'impact de la Commission sur le terrain. En conséquence, avec un programme comportant six pays de plus et des efforts constants pour adapter ses outils aux pays inscrits à son ordre du jour, la Commission de consolidation de la paix joue un rôle de plus en plus central dans la promotion d'un programme de consolidation de la paix des Nations Unies conjoint et cohérent.

S'agissant de l'expérience particulière de la Commission en matière de travail concret sur le terrain, j'aimerais mettre en lumière la façon dont les activités de la Commission de consolidation de la paix complètent les travaux du Conseil de sécurité et la façon dont le Conseil peut profiter de l'expérience de la Commission et des conseils qu'elle prodigue aux pays soumis à son examen et au-delà.

Créée par l'Assemblée et le Conseil de sécurité, et certains de ses membres étant nommés par le Conseil économique et social, la Commission de consolidation de la paix a une capacité exceptionnelle de rassembler les États Membres intéressés et engagés, ainsi que les acteurs compétents et pertinents du système des Nations Unies et d'ailleurs. Depuis sa création, la Commission a accumulé des connaissances dans le domaine de la consolidation de la paix après un conflit, notamment sur des questions qui intéressent le Conseil de sécurité, que ce soit le lien entre la consolidation de la paix et le maintien de la paix, la préparation des élections dans les pays inscrits à son ordre du jour, ou qu'il s'agisse des questions régionales telles que la lutte contre la criminalité organisée et les stupéfiants en Afrique de l'Ouest.

À cet égard, les formations pays pour la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria et la Sierra Leone ont organisé une réunion conjointe en juin, de concert avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, afin d'approfondir leurs connaissances du problème et chercher des solutions communes à un problème qui touche ces quatre pays. La Commission de consolidation de la paix, notamment par l'entremise de ses formations pays en collaboration avec le Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience, est prête à présenter au Conseil des rapports plus périodiques

sur ses résultats et à tenir des débats plus approfondis avec le Conseil sur les questions inscrites à l'ordre du jour de ce dernier, comme par exemple les résolutions ou les déclarations sur les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission qui ont un impact considérable sur la situation sur le terrain. Un autre moyen d'approfondir cette relation est que les présidents des formations pays participent aux activités des groupes de travail du Conseil de sécurité lorsqu'elles portent sur le pays concerné, notamment dans le cadre du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé.

La Commission de consolidation de la paix accumule une expérience de plus en plus importante, car l'engagement de l'ONU prend différentes formes dans le cadre de ses nombreuses missions sur le terrain, qui vont de missions de maintien de la paix pleinement déployées, comme au Libéria, à des bureaux intégrés pour la consolidation de la paix, comme en Sierra Leone ou en République centrafricaine, à une présence des Nations Unies dirigée par un coordonnateur résident, comme en Guinée. Cet engagement et les enseignements tirés peuvent servir à améliorer l'efficacité des processus politiques qui concernent directement le Conseil.

Outre le suivi du rapport de 2009 du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit, un dispositif de remontée de l'information similaire pourrait également s'appliquer à l'examen des capacités civiles, à la stratégie de consolidation de la paix précoce du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix ou au suivi du *Rapport sur le développement dans le monde 2011* de la Banque mondiale. Le Président de la formation République centrafricaine a écrit à la Secrétaire générale adjointe, M[me] Malcorra, pour lui suggérer d'utiliser la République centrafricaine et d'autres pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix comme pays pilotes dans le cadre de l'examen des capacités civiles.

La Commission de consolidation de la paix peut contribuer à définir une perspective intégrée et globale afin de tenir compte de l'interdépendance entre la sécurité et le développement, mais également de la situation sociale et économique sur le terrain dans les pays inscrits à son ordre du jour. Elle dispose du mandat et des effectifs nécessaires pour lutter contre les problèmes de développement dans un pays en période de transition, en particulier lorsqu'une mission de maintien de la paix se retire. Comme cela a souvent été affirmé dans cette salle et réaffirmé dans la nouvelle stratégie de consolidation de la paix précoce du DOMP et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, le maintien de la paix et la consolidation de la paix ne doivent pas être envisagés comme des activités séquentielles. Les activités de consolidation de la paix sont essentielles en vue de jeter les bases d'une paix durable, et elles doivent commencer dès le début de l'intervention de l'ONU, quelle que soit la forme que prend la présence des Nations Unies.

Les formations pays sont à même de porter une attention politique continue aux situations qui ne figurent pas constamment à l'ordre du jour du Conseil. Dans le cas de la Sierra Leone, la Commission de consolidation de la paix a joué un rôle d'appui dans le cadre du suivi mis en place après les violences de mars 2009, et elle sera à nouveau sollicitée au cours de l'année à venir au fur et à mesure de la progression du processus électoral. Cette action est menée dans un esprit de partenariat, de prise en charge nationale et de responsabilisation mutuelle à la lumière des résultats, ce qui a permis d'établir une relation qui va au-delà de ce que le Conseil, qui a un ordre du jour extrêmement chargé, est à même d'offrir.

En reliant les différentes étapes du continuum entre les conflits, le relèvement rapide, la transition et le développement, les formations pays de la Commission de consolidation de la paix peuvent jouer un rôle essentiel aux fins de la coordination stratégique. Étant donné sa composition et les outils dont elle dispose, la Commission de consolidation de la paix, qui tient son mandat à la fois de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, peut encourager et promouvoir la cohérence et la coordination entre les nombreux acteurs du système des Nations Unies et entre les acteurs bilatéraux, notamment sur le terrain, et elle peut améliorer les relations entre le Siège et les présences sur le terrain, le tout en respectant la souveraineté du pays concerné et sa maîtrise du processus.

En Guinée-Bissau et en République centrafricaine, qui sont décrites comme « orphelines de l'aide », les activités des formations de la Commission ont permis d'augmenter le nombre de partenaires engagés dans ces pays, s'agissant de la coopération tant bilatérale que multilatérale. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté des pays de langue portugaise ont, par exemple, renforcé leur coopération

avec la Guinée-Bissau, notamment en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité et les problèmes qui exigent une action régionale, comme le trafic de drogue.

Dans le cas de la République centrafricaine, la Banque mondiale, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ont approfondi leur coopération avec le pays. Les pays africains ont également renforcé leur coopération avec la Guinée-Bissau et la République centrafricaine.

En Sierra Leone, la Commission de consolidation de la paix a explicitement défini ses activités en fonction du deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), l'« Agenda pour le changement ». Au Burundi, la Commission de consolidation de la paix a facilité l'apport de l'appui nécessaire aux autorités nationales dans le cadre du processus de mise en œuvre du deuxième DSRP en envoyant un expert pour veiller à ce que la planification stratégique soit davantage axée sur le conflit.

Outre le fait qu'elles permettent de renforcer la cohérence et l'harmonisation, les formations pays jouent également un rôle de plus en plus important dans la mobilisation de ressources. La formation République centrafricaine est parvenue à mobiliser des ressources pour financer le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et les élections. Elle a organisé avec la Banque mondiale un événement de haut niveau en marge du Sommet de 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a également organisé une table ronde à Bruxelles avec le Gouvernement centrafricain et avec l'appui de la Banque mondiale, du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Banque africaine de développement afin de sensibiliser les différents acteurs aux priorités énoncées dans le projet de deuxième DSRP.

Dans le cas de la Guinée-Bissau, la formation pays a fourni un appui renforcé au pays pour l'aider à remédier aux principaux déséquilibres économiques, et elle s'est efforcée de montrer que la Guinée-Bissau avait atteint le point d'achèvement au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. La Banque mondiale, la Banque africaine de développement et le Fonds monétaire international ont tous pris des mesures pour augmenter les ressources dans les secteurs clefs. En tant que Présidente de la formation Guinée, je collabore avec différents partenaires pour trouver des moyens de financer la retraite de quelque 4 000 militaires de l'armée guinéenne afin de lancer la réforme du secteur de la sécurité, qui est un élément essentiel du programme de consolidation de la paix en Guinée.

Cependant, nous devons reconnaître qu'il importe de déployer des efforts supplémentaires pour mobiliser des partenaires et des ressources et renforcer ainsi la crédibilité de la Commission de consolidation de la paix auprès des pays inscrits à son ordre du jour. Des efforts sont en cours dans le cadre du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience afin de rechercher un moyen plus efficace de mobiliser des ressources et d'améliorer la coordination entre les nombreux acteurs pour renforcer l'efficacité de l'action de la Commission de consolidation de la paix.

Comme cela a déjà été signalé, la Commission de consolidation de la paix a commencé à établir des partenariats avec des organes régionaux et sous-régionaux, plus particulièrement avec les communautés économiques régionales africaines : la CEDEAO dans le cas de la Guinée, de la Guinée-Bissau, du Libéria et de la Sierra Leone; la Communauté d'Afrique de l'Est dans le cas du Burundi; et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale dans le cas de la République centrafricaine. Il en va de même pour les institutions financières internationales telle la Banque africaine de développement, à laquelle le groupe de présidents de la Commission de consolidation de la paix rendra visite à Tunis début novembre. Nous sommes heureux de partager les résultats de nos consultations avec ces organes et le Conseil de sécurité et de contribuer à approfondir et à renforcer les partenariats entre le Conseil et ces acteurs régionaux extrêmement importants.

Enfin, la Commission de consolidation de la paix a un rôle évident à jouer en créant des conditions qui permettront aux missions de maintien de la paix de se retirer et aux pays de ne plus être inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. Dans les nouveaux contextes, notamment en Guinée, les efforts déployés par la Commission pour accompagner le processus de consolidation de la paix et de la démocratie sont également un moyen d'aider le pays à ne pas retomber dans le conflit, et donc à ne plus être inscrit à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et à contribuer plus largement à la stabilisation de la

sous-région. S'agissant de la Sierra Leone, la Commission aura un rôle important à jouer pour veiller à ce que les investissements prolongés et coûteux consentis par l'ONU dans le pays ne soient pas soumis à des chocs politiques et financiers inutiles lorsque le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone se retirera et que la présence des Nations Unies se transformera en une présence axée sur le développement dirigée par un coordonnateur résident.

Comme le prévoit la résolution fondatrice 1645 (2005), le Conseil de sécurité

> « Recommande que la Commission cesse de se pencher sur la situation dans un pays donné lorsque les fondements d'une paix et d'un développement durables auront été établis ou lorsque les autorités du pays considéré le demanderont ». (*résolution 1645 (2005), par. 22*)

En ce qui concerne le Burundi, les discussions ont commencé au sujet d'un nouveau changement d'approche dans l'action de la Commission et concernant le retrait du pays de l'ordre du jour de la Commission, même si plusieurs membres de la formation pensent que cela serait prématuré. La prochaine visite du Président de la formation Burundi dans le pays nous donnera l'occasion de poursuivre ces échanges.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie Mme Lucas de son exposé.

M. Barbalić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier Mme Cheng-Hopkins, Sous-Secrétaire générale à l'appui à la consolidation de la paix, de son exposé détaillé sur les activités d'ensemble de consolidation de la paix. Je remercie aussi Mme Sylvie Lucas, Présidente de la formation Guinée de la Commission de la consolidation de la paix de ses observations.

Nous avons souligné à maintes reprises que des mandats clairs, une planification stratégique, une mise en œuvre cohérente et un financement rapide et prévisible sont des éléments essentiels de la consolidation de la paix. Le débat thématique organisé durant notre présidence du Conseil de sécurité en janvier (voir S/PV.6472) a souligné l'importance de l'appropriation nationale et du renforcement des institutions pour consolider la paix et garantir une paix durable.

Le renforcement des capacités nationales et la consolidation des institutions nationales sont deux éléments figurant dans les recommandations issues de l'examen des moyens civils. En outre, des stratégies globales nationales de locales de consolidation de la paix sont mises au point dans le cadre d'une coopération étroite entre, d'une part, la communauté internationale qui souvent met à disposition son expertise technique et financière dans le processus, et d'autre part, les gouvernements postconflit, pour garantir la prise en main et la direction nationales.

La contribution des opérations de maintien de la paix des Nations Unies aux premiers efforts de consolidation de la paix est indéniable. Pour cette raison, il importe de définir clairement le type d'activités de consolidation de la paix qui peuvent être menées aux premières phases d'une mission de maintien de la paix et celles qui devraient faire partie des priorités à court terme ou à long terme. Il faut donc améliorer le processus de planification des missions intégrées afin d'aider les missions des Nations Unies sur le terrain et les équipes de pays à établir des priorités et prendre davantage en compte l'évaluation des capacités nationales.

L'ONU doit améliorer ses compétences en matière d'activités de consolidation de la paix menées avec des civils. L'application de mesures en faveur du développement des capacités nationales et l'établissement d'un dialogue avec les donateurs sur des approches innovantes de la programmation et du financement de la consolidation de la paix sont d'une importance capitale. Il importe au plus haut point d'appliquer des mesures qui appuient la capacité de développement domestique et de développer une politique de dialogue avec les bailleurs de fonds sur des approches innovantes en matière de programmation et de financement de la consolidation de la paix. Le système des Nations Unies doit clairement définir les rôles et les responsabilités qui lui reviennent dans les principales fonctions de la consolidation de la paix qu'il assume.

La Commission de la consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix jouent un rôle important, en particulier pour les formations pays, étant donné que leurs activités d'appui aux stratégies de consolidation de la paix visaient à créer des environnements favorables à une paix et à un développement durables. Nous sommes persuadés que la réunion de haut niveau des parties prenantes du Fonds pour la consolidation de la paix qui doit se tenir

en novembre aboutira à des recommandations concrètes sur les moyens de mieux utiliser les ressources nationales existantes pour le relèvement économique dans les situations d'après conflit.

Le rôle du Fonds pour la consolidation de la paix est appréciable en ce qu'il permet de répondre rapidement aux besoins immédiats de la consolidation de la paix et de saisir les possibilités de consolider la paix après un conflit. Le récent débat sur la réforme du secteur de la sécurité (voir S/PV.6630) a mis en lumière le rôle important du Fonds pour la consolidation de la paix et les fonds alloués à cette fin, aussi bien dans les missions des Nations Unies sur le terrain que dans un contexte hors missions.

Nous reconnaissons l'importance du Fonds d'affectation spéciale Banque mondiale-Nations Unies pour le partenariat en faveur des États fragiles et touchés par un conflit. Bien qu'il ne soit opérationnel que depuis un peu plus d'un an, le Fonds continue d'appuyer les initiatives de consolidation de la paix sur le terrain ainsi que les échanges de personnel entre les deux institutions qui l'ont créé.

Nous insistons sur le fait qu'un financement rapide, prévisible et durable de la consolidation de la paix est la clef du succès. Il faut rechercher des moyens novateurs de financement de la consolidation de la paix et les promouvoir. L'examen de l'architecture de consolidation de la paix des Nations Unies effectué l'an dernier a révélé de nouvelles possibilités pour les activités de la Commission de la consolidation de la paix. L'amélioration des méthodes de travail a contribué à une meilleure interaction visant à renforcer l'impact sur le terrain.

À cette fin, il faut structurer davantage la coopération entre les États touchés par un conflit et les donateurs en termes d'appui à la consolidation de la paix et favoriser l'efficacité. Il faudrait prendre en compte les enseignements tirés des effets déjà forts d'expériences antérieures, éviter les solutions toutes faites et absolument tenir compte des particularités de chaque pays.

Le débat annuel de cette année sur les femmes et la paix et la sécurité (voir S/PV.6642) a mis en évidence des questions importantes liées à la consolidation de la paix, à savoir assurer et accroître le rôle des femmes dans les processus de paix, la médiation et le règlement des conflits, accorder aux femmes un rôle dans l'évaluation et la planification des besoins après un conflit, donner aux femmes accès à la justice et faire participer les femmes aux processus de relèvement économique.

Nous sommes donc d'avis qu'ONU-Femmes et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix devraient coopérer étroitement dans la mise en œuvre de leurs activités sur le terrain. L'engagement économique global des femmes dans le relèvement économique n'est pas suffisant. La participation politique des femmes doit bénéficier d'une priorité élevée et une plus grande partie des fonds destinés à la consolidation de la paix devrait être consacrée à l'autonomisation des femmes et à l'égalité entre les sexes.

En conclusion, nous sommes persuadés que seuls les efforts soutenus et concertés de tous les acteurs pertinents peuvent aboutir à des résultats réels tangibles dans le domaine de la consolidation de la paix. Nous ne devons épargner aucun effort en ce sens.

M. Mashabane (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous remercions sincèrement la Sous-Secrétaire générale à l'appui à la consolidation de la paix, Mme Judy Cheng-Hopkins, et la Présidente de la formation Guinée de la Commission de la consolidation de la paix, Mme Sylvie Lucas, de leurs exposés.

Le débat d'aujourd'hui nous offre une occasion de réfléchir à ce que nous avons fait en tant qu'Organisation pour renforcer nos efforts de consolidation de la paix et continuer à chercher d'autres moyens d'accomplir cette importante tâche. L'idée cruciale que la consolidation de la paix est une responsabilité qui incombe aux États Membres est au cœur des efforts de consolidation de la paix. Nous estimons que la prise en main de leur sort par les pays est la clef du succès de toute initiative de consolidation de la paix, mais il est toutefois indéniable que la communauté internationale a la responsabilité d'aider les pays, en fonction de leurs priorités et politiques, consolider et à maintenir durablement une paix nouvelle fragile et à leur fournir des conseils à cette fin. Par conséquent, l'Organisation des Nations Unies devrait tenir compte des programmes nationaux déjà existants et s'appuyer sur eux, au lieu d'introduire de nouveaux programmes, qui sont généralement lourds et compliqués.

Si nous sommes satisfaits de voir que des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la direction des activités de consolidation de la paix, nous pensons que l'on peut en faire et que l'on en fera certainement plus. Dans son rapport intérimaire sur la consolidation de la

paix au lendemain d'un conflit (S/2010/386), le Secrétaire général a relevé des problèmes tels que la faiblesse ou le manque de coordination et les lacunes en matière de responsabilité et d'efficacité. La complexité des tâches de consolidation de la paix fait qu'une meilleure coordination est nécessaire, particulièrement sur le terrain. Il faudrait faire preuve d'une plus grande souplesse dans la désignation et le déploiement des équipes de direction en tenant compte du caractère très particulier des circonstances.

En outre, nous saluons les mesures prises pour resserrer la coopération entre le Siège de l'ONU et les équipes de pays sur le terrain. Nous estimons toutefois qu'il reste beaucoup à faire pour apporter aux équipes de direction dans les pays l'appui voulu pour renforcer la coordination, l'efficacité et la responsabilité.

L'Afrique du Sud reconnaît l'importance d'une étroite coopération entre l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales, plus particulièrement les institutions de Bretton-Woods. Le *Rapport de la Banque mondiale sur le développement dans le monde (2011) : Conflit, sécurité et développement* montre qu'une meilleure coordination entre l'ONU et ces institutions pourrait optimiser nos efforts de consolidation de la paix. À cet égard, nous avons pris note avec satisfaction de la création à Nairobi du Centre de la Banque mondiale pour les États fragiles.

S'agissant de l'Afrique, nous aimerions encourager une coopération plus approfondie avec l'Union africaine, ses communautés économiques régionales et la Banque africaine de développement. Lorsque l'on crée un tel partenariat, la coopération est essentielle pour faciliter la synergie stratégique et éviter les doublons inutiles. Nous pensons qu'un financement rapide, durable et prévisible reste essentiel pour la réalisation des objectifs de la consolidation de la paix après un conflit.

Nous savons que le financement du Fonds pour la consolidation de la paix est assuré par des dons mais nous insistons pour que l'Organisation des Nations Unies pense à recourir à des mécanismes plus durables pour lancer les activités de consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit. Nous nous félicitons des plans de mise en œuvre des recommandations que le Groupe consultatif de haut niveau a formulées à l'issue de son examen indépendant des moyens civils l'année dernière. Nous attendons avec impatience la publication d'un rapport intérimaire exhaustif sur ce processus. Nous pensons que nous n'avons pas suffisamment mobilisé les moyens civils internationaux existants, en particulier dans les pays du Sud. À l'heure où nous cherchons à élargir la réserve d'experts civils, nous ne saurions trop insister sur l'importance de partenariats aux niveaux local, régional et sous-régional aux fins d'exploiter les avantages spécifiques offerts par les capacités humaines à ces niveaux.

La relation entre le Conseil de sécurité et la Commission de la consolidation de la paix est cruciale. Le nombre croissant d'opérations de maintien de la paix et de missions intégrées de consolidation de la paix et politiques chargées d'importantes tâches de consolidation de la paix donne l'occasion au Conseil de sécurité d'utiliser de façon optimale les conseils de la Commission de la consolidation de la paix. Le Conseil devrait solliciter les conseils de la Commission lorsqu'il envisage des tâches de consolidation de la paix dans le cadre de missions déterminées. Le maintien de la paix et la consolidation de la paix devraient être des activités complémentaires dans le cadre des efforts pour instaurer durablement la paix dans des pays sortant d'un conflit. À cet égard, nous saluons nous félicitons de la récente décision du Conseil d'inclure des tâches de consolidation de la paix dans la Mission des Nations Unies en République du Soudan du Sud et dans la Mission d'appui des Nations Unies en Libye.

À long terme, nous pensons que toutes les missions de maintien de la paix des Nations Unies devraient comporter des activités de consolidation de la paix. Compte tenu de son expérience passée, l'Afrique du Sud est consciente de la place centrale qu'occupent les femmes pour ce qui est d'établir et faciliter la paix dans les processus politiques et les initiatives de consolidation de la paix, particulièrement au niveau local. Les femmes à tous les niveaux de la société ont un rôle à jouer dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Pour promouvoir la paix et prévenir les conflits, il est important de garantir plus de justice économique et un développement plus équitable.

Des progrès ont été faits pour permettre aux femmes d'occuper une place prépondérante dans les efforts de prévention et de médiation des conflits, mais ils ne serviront à rien si les causes profondes des conflits, qui sont principalement de nature économique, ne sont pas traitées convenablement. Nous attendons avec intérêt le prochain rapport complet du Secrétaire général en 2012, et espérons que,

d'ici là, nos efforts de consolidation de la paix auront enregistré d'importants progrès.

M. Messone (Gabon) : Je voudrais moi aussi remercier la Sous-Secrétaire générale, Mme Judy Cheng-Hopkins, de son exposé, et remercier également l'Ambassadrice Lucas de ses remarques.

Ma délégation voudrait se réjouir des progrès qui ont été réalisés en cette année 2011 sur les recommandations issues de l'examen en 2010 du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix y aura été pour beaucoup, conformément à l'engagement pris, en janvier 2010 devant l'Assemblée générale, de faire de cette année 2011 l'année de la mise en œuvre desdites recommandations. Nous nous félicitons également de voir que la Commission de consolidation de la paix poursuit ses travaux dans cette perspective et fait des efforts tangibles en vue d'améliorer son impact sur le renforcement des capacités nationales, de mobiliser des ressources et de rallier des acteurs clefs autour des objectifs communs de consolidation de la paix. Nous nous félicitons ici des progrès en matière de cohésion stratégique et opérationnelle, dont Mme Cheng-Hopkins a fait mention dans son exposé. Pour réaliser pleinement cette vision, il est évident que cela requiert un renforcement du rôle du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, une meilleure coordination entre le Bureau et la Commission de consolidation de la paix, qui continue d'ailleurs de bénéficier directement des fonds du Bureau.

En outre, ma délégation se félicite des séances d'information du Bureau auprès de la Commission de consolidation de la paix sur les activités et les opérations effectuées par le Fonds pour la consolidation de la paix, car elles ont contribué à faire mieux comprendre la synergie entre la Commission et le Fonds dans les pays à l'ordre du jour de la Commission. Ce fut d'ailleurs le cas lors de la dernière visite à Bangui, il y a quelques semaines, de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, à laquelle mon pays a pris part.

Ma délégation voudrait ici saluer les mesures prises par le Conseil visant à encourager la participation des Présidents des formations pays à des échanges plus interactifs et informels autour des possibilités qu'offre la consolidation de la paix, ou encore des difficultés auxquelles elle est confrontée dans certains pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. Nous reconnaissons que les liens entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix se sont de plus en plus développés et nécessitent donc une plus grande effectivité du rôle consultatif de la Commission dans la conduite de sa mission de paix.

Outre les tâches de sécurisation et de stabilisation, nous pensons qu'il est primordial que les stratégies de consolidation de la paix mettent également de plus en plus l'accent sur les politiques socioéconomiques visant à améliorer le niveau de vie des populations les plus vulnérables et des ex-combattants dans le cadre du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) – et surtout de la cruciale étape du « R », c'est-à-dire la réinsertion des ex-combattants. Une priorité dans ce sens concerne la formation des jeunes et l'autonomisation économique des femmes, tous concourant à la lutte contre la pauvreté. Des progrès tangibles dans le domaine socioéconomique ne manqueront pas d'avoir un impact positif sur la situation sécuritaire. Ma délégation salue les démarches entreprises par la Commission auprès des bailleurs de fonds, afin de renforcer l'engagement international et de mobiliser davantage de ressources pour le Fonds pour la consolidation de la paix, sans préjuger bien sûr de la question des stratégies les plus efficaces.

Enfin, nous pensons que les partenariats sont également déterminants pour le succès de toute initiative de consolidation de la paix. Des échanges et consultations avec les institutions financières internationales, les organisations régionales et sous-régionales, telles que l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ou la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, seraient fort utiles en soutien au Bureau d'appui à la consolidation de la paix et à la Commission de consolidation de la paix. En République centrafricaine, par exemple, les autorités de ce pays n'ont pas manqué de souligner que les succès enregistrés dans le cadre du lancement des opérations de DDR en juin dernier ont pu voir le jour grâce au restant des fonds de la CEMAC octroyés dans le cadre du soutien au processus électoral.

Ma délégation demeure convaincue que l'ONU doit continuer de jouer le rôle principal dans la vision

commune de la consolidation de la paix et le rapprochement des diverses parties prenantes, et qu'elle doit servir de lien entre les autorités nationales et les différents acteurs du développement et de la consolidation de la paix.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais d'abord remercier de leurs exposés Mme Judy Cheng-Hopkins, Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, et l'Ambassadrice Sylvie Lucas, Présidente de la formation Guinée de la Commission de consolidation de la paix et Représentante permanente du Luxembourg.

Il est utile que le Conseil de sécurité analyse les stratégies permettant de faire face de manière efficace aux problèmes du maintien et de la consolidation de la paix. Comme il l'est ressorti de précédents débats, et parce que le risque de rechute pendant les premières années de paix est très élevé, il apparaît que le recensement, le développement et l'utilisation des capacités nationales doivent être une priorité au lendemain d'un conflit.

Nous sommes également d'avis que les efforts nationaux pour instaurer et consolider la paix après un conflit doivent être appuyés de manière opportune par des capacités civiles efficaces, et que la communauté internationale, en particulier l'ONU, doit fournir, avec rapidité et efficacité, les compétences civiles spécialisées et l'expérience nécessaires pour aider les acteurs nationaux qui s'emploient à rétablir l'état de droit, à relever l'économie, à remettre sur pied les services de base à la population et à développer les capacités permettant d'inscrire ces progrès dans la durée.

Comme le Secrétaire général l'a mentionné dans son rapport (S/2009/304), il faut à la sortie d'un conflit asseoir la base de la sécurité, renforcer la confiance dans le processus politique et étoffer les capacités nationales pour qu'elles prennent l'initiative des activités de consolidation de la paix et rétablissent des conditions de vie stables. Nous nous félicitons du rapport présenté aujourd'hui par l'Ambassadrice Lucas sur les progrès accomplis dans les pays bénéficiant de l'appui de la Commission de consolidation de la paix. L'aide apportée aux autorités nationales a permis de réaliser des avancées notables dans des domaines comme la réforme du secteur de la sécurité, l'état de droit, le respect des droits de l'homme, la remise en état des institutions gouvernementales et la relance de l'économie.

À cet égard, la Colombie insiste sur le fait que l'appui apporté au lendemain d'un conflit doit continuer de se fonder sur les principes proposés par le Groupe consultatif de haut niveau : l'appropriation nationale, des partenariats plus solides, l'expérience dans l'appui aux acteurs nationaux et la souplesse d'intervention. L'appropriation nationale est le principe directeur qui doit constituer le socle des mesures de renforcement des capacités civiles. Nous ne pouvons ignorer le fait que, pour accroître l'appropriation nationale, nous devons préciser et renforcer les fonctions élémentaires du gouvernement en période d'après-conflit. Il est nécessaire non seulement d'étoffer les capacités techniques, mais aussi de consolider les institutions et d'établir des rapports de confiance avec la société, pour garantir l'acceptation et la légitimité du gouvernement au sein de la population.

Une autre priorité de la consolidation de la paix est de mettre en place des partenariats plus forts avec les acteurs externes susceptibles de proposer des stratégies novatrices en matière de renforcement des capacités civiles. Notre Organisation doit s'employer à faciliter les progrès sur le terrain en créant des partenariats efficaces et en s'appuyant sur des compétences plus diversifiées, qui tiennent compte de l'offre et de la demande des partenaires extérieurs. Il convient manifestement de mettre en place des systèmes adaptables, plus opportuns et plus rentables qui donnent plus de flexibilité aux réactions qu'exige l'évolution de la situation sur le terrain. Il est indispensable de tenir dûment compte des incidences budgétaires et des contributions des États, ainsi que de la nécessité d'exécuter pleinement les mandats définis par les organes compétents de l'ONU.

Il est essentiel de renforcer, grâce à une assistance technique adéquate, les mécanismes de supervision et de responsabilisation du personnel des Nations Unies afin de garantir l'impartialité et la transparence et de restaurer la confiance. Il faut également que les acteurs participant à ce processus puissent avoir une idée claire des progrès réalisés dès les premières étapes de la reconstruction nationale. Nous saluons les efforts du Secrétaire général visant à améliorer les mécanismes de contrôle des obligations liées aux responsabilités pour le personnel de l'ONU occupant de direction et les méthodes d'évaluation, ainsi que ses initiatives pour accroître le nombre de

postes vacants et renforcer la formation de ce personnel.

Comme je l'ai dit, l'ONU et ses États Membres doivent promouvoir de façon globale tous les piliers que j'ai mentionnés, y compris la participation des femmes au règlement des conflits, pas seulement en tant qu'experts au sein de l'Organisation et dans les États Membres, mais également en tant qu'agents véritables du changement.

La Colombie réaffirme la nécessité de formuler des stratégies viables à long terme sur la base d'un équilibre entre l'aide internationale directe et les efforts nationaux, afin de prévenir la dépendance prolongée des pays à l'égard des ressources internationales, qui entraîne une limitation de leur développement. Assurer le succès de ces processus est une responsabilité que se partagent les sociétés concernées et la communauté internationale. Nous encourageons le Groupe directeur à poursuivre le processus de consultations ouvertes et globales, dans le cadre duquel il faut tenir dûment compte des préoccupations de tous les États.

Pour terminer, ce que les pays veulent, c'est une organisation compétente qui coopère tout en respectant la prise en main par les États et leurs priorités, et qui appuie les processus démocratiques choisis par chaque peuple pour consolider la paix.

M. Cabral (Portugal) (*parle en anglais*): Madame la Présidente, nous vous remercions d'avoir convoqué cette séance d'information sur un sujet auquel mon pays attache beaucoup d'importance. Je voudrais également remercier Mme Judy Cheng-Hopkins et l'Ambassadrice Sylvie Lucas, de leurs exposés très utiles au Conseil sur cette question.

Désormais, on considère généralement qu'il faut envisager le maintien de la paix et la consolidation de la paix comme des actions intégrées, et efforts intégrés, et non plus comme des activités qui se suivent et que les activités de consolidation de la paix devraient commencer dès que la situation sur le terrain le permet, avoir lieu en même temps que l'opération de maintien de la paix et pendant toute la durée de cette opération. Nous estimons que nous avons réalisé des progrès considérables s'agissant d'identifier les lacunes existantes et les mécanismes nécessaires pour améliorer l'efficacité des efforts de consolidation de la paix au lendemain de conflits, surtout en ce qui concerne les capacités civiles.

La création de la Commission de consolidation de la paix a permis d'assurer la cohérence si indispensable entre l'action des Nations Unies pour stabiliser immédiatement la situation après un conflit et la création et la consolidation des institutions étatiques destinées à garantir la sécurité à long terme. Le Conseil de sécurité devrait pouvoir tirer pleinement parti des activités et des réflexions de la Commission de consolidation de la paix et de ses formations par pays lorsqu'il examine la question de l'établissement du renouvellement et de la conclusion des mandats de missions. Il y aurait certainement des améliorations à apporter à nos échanges avec la Commission de consolidation de la paix dans ce domaine.

Je voudrais souligner un certain nombre de points que nous jugeons particulièrement importants dans le cadre de la consolidation de la paix après un conflit. Il s'agit premièrement de l'importance qu'il y a à encourager la promotion de la prise en main nationale des initiatives d'édification de l'État. Le renforcement des capacités nationales pour que l'État puisse exercer ses fonctions fondamentales devrait être la première priorité de l'aide fournie après un conflit. Il faut toujours faire des choix. Par conséquent, l'action internationale doit voir pour but de garantir que les décisions portant sur les objectifs et les priorités politiques soient prises par les acteurs nationaux, et viser essentiellement à assister les autorités nationales, et non à s'y substituer.

Deuxièmement, le développement économique et social des pays sortant d'un conflit est également important. L'aide économique internationale devrait privilégier les projets qui tiennent compte des réalités économiques, sociales et même culturelles d'un pays, ainsi que de ses capacités et de son potentiel en termes d'investissement étranger. Il faut remédier au problème du chômage, en particulier des jeunes, par des initiatives concrètes et ciblées.

Troisièmement, nous devrions prêter attention aux tâches de consolidation de la paix dès la fin du conflit et lors des premières étapes de la reconstruction. Les mandats devraient énoncer clairement le rôle et les fonctions des soldats de la paix en tant que premiers acteurs de consolidation de la paix dans des domaines multidimensionnels comme la primauté du droit et la réforme du secteur de la sécurité. L'ONU doit mieux articuler le lien entre les tâches civiles et politiques, et celles qui sont traditionnellement confiées aux soldats de la paix.

Dans bien des situations, ce lien est vital pour prévenir la reprise du conflit.

Aussi complexe que puisse être la consolidation de la paix, l'ONU a déjà obtenu de nombreux succès en matière de transition vers une paix et une sécurité durables. Par exemple, en moins d'une décennie, le Timor-Leste a réussi sa transformation en une démocratie solide dotée d'institutions stables. Le mérite de ce succès revient en premier lieu au peuple Timorais et à ses dirigeants, mais également à l'implication décisive de l'ONU et à ses efforts de consolidation de la paix, qu'elle a menés aux côtés du Gouvernement et des autres partenaires internationaux. Je suis certain que nous pouvons tirer des enseignements de cette expérience et d'autres situations similaires alors que nous nous efforçons d'améliorer notre capacité à mener à bien les tâches de consolidation de la paix.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi remercier la Secrétaire générale adjointe, M[me] Cheng-Hopkins, et l'Ambassadrice Lucas de leurs exposés instructifs d'aujourd'hui.

La consolidation de la paix au lendemain d'un conflit est l'une de nos plus hautes priorités, car c'est la meilleure occasion de transformer la dynamique qui a provoqué l'effusion de sang en premier lieu. Si ceux qui veulent instaurer la paix n'y arrivent pas dans les mois qui suivent la fin d'un conflit, il devient de plus en plus difficile de consolider la paix au fur et à mesure que le temps passe. Je voudrais revenir sur certains points évoqués par l'Ambassadrice Rice lors de notre dernier débat (voir S/PV.6396) sur cette question.

Premièrement, la réussite de l'action de l'ONU dépend dans une très large mesure des compétences et des moyens de son personnel sur le terrain et de la souplesse avec laquelle elle déploie, dirige et gère ce personnel. Les États-Unis se félicitent de l'attention soutenue que le Secrétaire général continue d'accorder à la direction des missions. Des dirigeants qualifiés et efficaces sont essentiels pour la réussite des missions. Nous nous félicitons également du processus en cours d'examen de la capacité civile internationale en matière de consolidation de la paix, qui devrait permettre d'améliorer la flexibilité, l'ingéniosité et la détermination de l'ONU s'agissant du déploiement d'experts civils qualifiés et compétents sur le terrain.

Les divers départements, organismes et programmes des Nations Unies constituent un abondant réservoir de talent humain et de ressources organisationnelles qui peuvent contribuer efficacement à la consolidation de la paix. Nous pensons qu'on peut faire davantage pour identifier les compétences et l'expertise requises disponibles au sein de la famille des Nations Unies et de la communauté internationale dans son ensemble, y compris dans les institutions de Bretton Woods. Comme nous l'avons déjà indiqué, nous attendons avec intérêt de voir de nouveaux progrès se faire dans la clarification des rôles et des responsabilités essentiels en matière de consolidation de la paix.

Deuxièmement, pour que les efforts de l'ONU pour consolider la paix soient vraiment durables, les femmes doivent absolument être intégrées à toutes les étapes du processus. Pour reprendre ce qu'a dit le Secrétaire général dans son rapport de 2010 sur la participation des femmes à la consolidation de la paix : « La collaboration des femmes est indispensable pour poser trois des fondements d'une paix durable – reprise économique, cohésion sociale et légitimité politique. » (*A/64/354, par. 7*).

Les États-Unis sont en train d'élaborer un plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité afin de concentrer les efforts sur la participation des femmes aux activités de secours et de relèvement. Il faut autonomiser les femmes, non seulement en tant que bénéficiaires du développement, mais en tant qu'agents d'une transformation économique, sociale et politique.

Le fait que le prix Nobel de la paix a été attribué cette année à trois femmes œuvrant en faveur de la consolidation de la paix démontre clairement que les femmes sont indispensables au succès des processus de paix. Nos efforts de développement après un conflit tiennent compte du rôle moteur que les femmes jouent dans la consolidation de la paix. À titre d'exemple, au Soudan du Sud, les membres du Civilian Response Corps des États-Unis travaillent avec des femmes, responsables locales, dans des secteurs où elles sont traditionnellement sous-représentées dans les cercles politiques de Djouba, en vue d'accroître leur participation aux processus politiques.

Nous saluons également l'action menée par le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone, qui a adopté une approche des questions liées à l'égalité des sexes axée sur la

lutte contre les violences sexuelles et la promotion de l'accès des femmes aux soins de santé, à la vie politique et à la justice.

La présente séance d'information nous rappelle à quel point les activités de consolidation de la paix et de mise en place des institutions sont importantes. Aider une société à se relever d'un conflit n'est jamais une tâche facile. Nous devons néanmoins persévérer et continuer de coopérer pour trouver des solutions efficaces adaptées à chaque société sortant d'un conflit. Si nous n'œuvrons pas de concert pour consolider la paix dans les pays ravagés par la guerre, nous ne pourrons jamais réellement garantir la paix et la sécurité internationales.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Nigéria d'avoir pris l'initiative d'organiser la présente séance d'information sur la consolidation de la paix après les conflits. Nous remercions également la Sous-Secrétaire générale, Mme Cheng Hopkins, et l'Ambassadrice Lucas de leurs exposés.

La consolidation de la paix après un conflit occupe une grande place dans les activités de l'ONU, non seulement en raison de son importance pour la réalisation d'une paix et d'un développement durables dans les pays concernés, mais aussi car elle permet de renforcer le système de sécurité collective en vigueur et de promouvoir le développement de l'humanité. Ces 10 dernières années, l'ONU a obtenu des résultats remarquables dans le domaine de la consolidation de la paix et accumulé une riche expérience. Toutefois elle a aussi été confrontée à de nombreux problèmes.

Je voudrais m'arrêter sur quatre aspects en particulier.

Premièrement, les activités de consolidation de la paix doivent être menées dans le plein respect de la souveraineté des pays concernés. C'est aux pays sortant d'un conflit qu'il incombe au premier chef de consolider la paix sur leur territoire. Lorsqu'elle aide les pays à cette fin, la communauté internationale doit respecter leurs aspirations et s'employer à renforcer leurs capacités nationales afin d'améliorer la gouvernance. À cette fin, des méthodes de travail intégrées, coordonnées et ciblées doivent être adoptées pour tenir compte du contexte national, qui diffère d'un pays à l'autre. Il faut en outre renforcer les partenariats avec les pays concernés.

Deuxièmement, les activités de consolidation de la paix doivent obéir à des priorités claires. Lorsqu'ils aident les pays concernés à élaborer leurs stratégies intégrées de consolidation de la paix, l'ONU et ses organismes compétents doivent respecter les priorités fixées par les pays eux-mêmes, et axer leurs efforts sur la stabilisation de la situation en matière de sécurité, la promotion de la réconciliation et le renforcement de la démocratie. Une attention particulière doit être prêtée à l'élimination des causes profondes des menaces à la paix et à la sécurité, notamment pour ce qui est du développement socioéconomique. Les activités de consolidation de la paix doivent également inclure des stratégies de sortie afin de faciliter une transition sans heurt vers une paix et un développement durables.

Troisièmement, les ressources doivent être utilisées de la manière la plus efficace possible dans ce domaine. L'ONU doit continuer de prêter attention à des questions telles que la consolidation de la paix, le financement et le renforcement des compétences. Nous appelons la communauté internationale à continuer de fournir des ressources suffisantes à l'appui des efforts de consolidation de la paix. Nous considérons qu'il est nécessaire de trouver d'autres moyens de mobiliser des ressources et que le Fonds pour la consolidation de la paix doit améliorer ses méthodes de travail, obtenir de meilleurs résultats et accroître son taux d'utilisation des ressources.

Quatrièmement, il faut tirer pleinement parti du rôle important joué par la Commission de consolidation de la paix et les organisations régionales. La Chine espère que la Commission de consolidation de la paix continuera de mettre l'accent sur le renforcement des institutions et d'accroître les synergies avec d'autres organisations en vue de trouver des moyens efficaces de consolider la paix. Les organisations régionales telles que l'Union africaine doivent être également pleinement mises à contribution.

La Chine appuie depuis toujours les efforts déployés par les pays qui ont connu un conflit pour consolider la paix, et nous continuerons de coopérer avec la communauté internationale dans le cadre d'une action concertée visant à promouvoir une paix durable.

Mme Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier Mme Judy Cheng-Hopkins d'avoir présenté les dernières activités menées dans le domaine de la consolidation de la paix.

Le Brésil s'associe à la déclaration faite par l'Ambassadrice Sylvie Lucas au nom des Présidents des différentes formations pays.

Nous nous félicitons de ce débat sur le rôle décisif que joue l'ONU pour garantir la stabilité et une paix durable dans les pays sortant d'un conflit. Le Conseil a déjà reconnu l'interdépendance qui existe entre sécurité et développement, mais il nous reste à définir une approche véritablement globale qui tienne compte des causes profondes des conflits, permette aux pays de renforcer leurs institutions et étaye les efforts déployés pour répondre aux besoins fondamentaux de leurs populations.

Il est indispensable de renforcer les liens entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix pour accroître l'efficacité des activités de consolidation de la paix. Nous devons trouver des moyens de permettre au Conseil de sécurité de tirer un meilleur parti de la Commission de consolidation de la paix afin d'améliorer la capacité du système de mettre en œuvre des stratégies de consolidation dès les premières phases de l'intervention des Nations Unies dans un pays en proie à un conflit.

Les activités initiales de consolidation de la paix contribuent au succès des opérations de maintien de la paix, grâce à des missions intégrées qui allient capacités civiles et composantes militaire et de police. Ces missions intégrées doivent permettre de veiller à ce que la stabilité instaurée par une force de maintien de la paix s'inscrive dans la durée grâce à un effort simultané aidant le pays à renforcer ses institutions et à rétablir les services essentiels.

Nous saluons l'action menée pour privilégier une action régionale face à un certain nombre de problèmes communs rencontrés par plusieurs pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. C'est le cas par exemple de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, qui réunit les pays de cette région dans la lutte contre le trafic de drogues. Nous devons être plus efficaces dans la mobilisation des ressources pour assurer la mise en œuvre de cette initiative importante.

Nous notons avec satisfaction que la participation des femmes à la consolidation de la paix fait l'objet d'une attention accrue. Les femmes doivent jouer un rôle central dans les situations d'après-conflit. Le monde prend de plus en plus conscience de ce que les femmes peuvent apporter en matière de réconciliation, de prévention des conflits et de relance économique. Il faut exploiter pleinement leur potentiel.

Cela est particulièrement vrai pour les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. En Guinée-Bissau par exemple, les femmes contribuent de manière décisive à tous les secteurs de la vie du pays, de l'agriculture, en tant que petites exploitantes, à l'application des lois et à la prise de décisions.

Nous saluons les mesures prises par le Secrétariat et les organismes des Nations Unies compétents, notamment ONU-Femmes, pour renforcer le rôle des femmes dans la consolidation de la paix, et nous encourageons vivement la poursuite de ces efforts.

Nous invitons le Secrétariat à continuer d'envisager des moyens novateurs pour que l'ONU puisse mieux répondre aux besoins des pays sortant d'un conflit en matière de consolidation de la paix. Le Brésil continuera d'appuyer vigoureusement la consolidation de la paix à l'ONU. En tant que membre de la Commission de consolidation de la paix et Président de la formation Guinée-Bissau, nous réaffirmons notre détermination à travailler en coopération avec les membres intéressés pour contribuer à instaurer une paix et un développement durables dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission.

M. Ahamed (Inde) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir organisé ce débat opportun. Votre initiative contribuera à asseoir la pertinence et l'efficacité de l'action du Conseil de sécurité mais aussi de l'ensemble du système des Nations Unies pour les décennies à venir.

Je remercie la Sous-Secrétaire générale, Mme Judy Cheng-Hopkins, et la Présidente de la formation Guinée de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadrice Sylvie Lucas, pour leurs exposés utiles. Nous exprimons également nos sincères remerciements à l'Ambassadeur Gasana pour sa direction très compétente de la Commission de consolidation de la paix.

La notion de consolidation de la paix émane principalement de l'expérience acquise au fil de plusieurs décennies en matière de maintien de la paix. L'Organisation des Nations Unies a investi d'énormes ressources humaines et matérielles dans les opérations de maintien de la paix pluridimensionnelles. Compte tenu de ce scénario, il serait bon que le Conseil procède à de vraies consultations avec les principaux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police – aussi bien individuellement que par l'entremise de la Commission de consolidation de la paix – au moment

de définir ou de revoir les mandats des missions des Nations Unies.

L'excellence de l'Inde en matière de maintien de la paix s'explique par son long partenariat avec les missions des Nations Unies. En chiffres cumulés, le nombre de Casques bleus que nous avons fournis au fil des ans dépasse la somme de tous les contingents actuellement déployés dans des missions de maintien de la paix. Nos soldats de la paix ont aussi toujours été parmi les premiers consolidateurs de la paix. L'Inde a en outre fait profiter de son expérience et de son savoir-faire toute une gamme de pays qui se sont lancés sur la voie de la transition du conflit à la paix.

L'Inde va continuer avec plaisir de mettre ses capacités à la disposition des sociétés qui sortent d'un conflit et d'être une partenaire des activités de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies. En tant que membre du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix, l'Inde a noué un partenariat actif avec cette dernière depuis sa création en décembre 2005, et contribue au Fonds pour la consolidation de la paix.

La consolidation de la paix est une entreprise coopérative et concertée. Les stratégies de consolidation de la paix doivent d'abord être harmonisées au sein du système des Nations Unies. Les structures et réseaux existants doivent être consolidés tandis que nous explorons d'autres possibilités. Tirer profit des capacités des pays du Sud nous permettra de redynamiser nos efforts de consolidation de la paix. Il est également important de rappeler que la prise en main nationale est l'élément fondamental qui détermine la réussite de la consolidation de la paix. Il incombe à la communauté internationale d'aider les autorités nationales à renforcer leurs capacités.

La sécurité est bien entendu un pilier essentiel de la consolidation de la paix, mais il est tout aussi important de se concentrer sur la création de débouchés économiques, en particulier pour les jeunes, et de garantir la stabilité politique et sociale. Pour cela, il faut une démarche globale. Il convient également de mettre en place, à tous les stades, un dialogue constructif entre les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix et la Commission elle-même. Nous devons par ailleurs reconnaître que le manque de financements représente un obstacle majeur à la réussite des initiatives de consolidation de la paix.

Il va sans dire que d'autres éléments revêtent aussi de l'importance, notamment les ressources humaines, l'assistance technique, l'aide à la gestion, l'aide matérielle et les autres programmes d'assistance permettant la mise à disposition des technologies nécessaires. Des niveaux de ressources prévisibles et adaptés sur une période prolongée permettraient de garantir la pérennité des initiatives de consolidation de la paix.

Le renforcement des capacités civiles aura un impact majeur sur les dotations en personnel et en ressources, autant que sur les missions de maintien de la paix à proprement parler. Ce sont là des éléments certes essentiels mais qui ne doivent ni délayer ni occulter les exigences du maintien de la paix. Il est en effet tout aussi important que les capacités civiles soient dotées de l'expérience de terrain nécessaire. À cet égard, la priorité devrait être d'obtenir des détachements de personnel des gouvernements de pays en développement.

Ma délégation espère que nous aurons des discussions constructives et fructueuses sur le fond du rapport du Secrétaire général relatif aux moyens civils à mobiliser dans les situations postérieures à un conflit (S/2011/527). Il est impératif que ces discussions aient lieu dans un contexte intergouvernemental et que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et la Cinquième Commission y participent.

M. Salam (Liban) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé le présent débat. Je voudrais également remercier Mme Cheng-Hopkins pour son exposé riche en informations, ainsi que l'Ambassadrice Lucas pour sa présentation.

Nous nous félicitons des mesures positives adoptées dans certains secteurs de la consolidation de la paix, notamment le lancement du processus de mise en œuvre de l'examen des capacités civiles internationales, l'initiative visant à s'assurer que des équipes dirigeantes qualifiées sont disponibles au sein de l'Organisation des Nations Unies, et le renforcement des partenariats avec la Banque mondiale et d'autres parties prenantes.

Néanmoins, il reste un travail considérable à accomplir pour appuyer les efforts nationaux visant à établir les conditions propices à une paix durable. Je voudrais à cet égard faire les observations suivantes.

Premièrement, concernant les équipes dirigeantes de l'Organisation des Nations Unies, ma délégation partage l'opinion de M[me] Cheng-Hopkins : dans certains contextes, l'évolution des circonstances sur le terrain peut rendre nécessaire une modification du profil de leadership et le déploiement rapide de dirigeants ayant les compétences requises pour soutenir les efforts de consolidation de la paix. Il convient dans ce cas d'accorder une attention particulière à la période stratégique qui suit immédiatement la fin d'un conflit.

Deuxièmement, ma délégation estime que la consolidation de la paix est une entreprise par nature collective; son succès dépend pour une large part de la clarté avec laquelle sont définis les rôles et les responsabilités de tout un éventail d'acteurs locaux, nationaux et internationaux. Puisqu'aucun de ces acteurs ne peut à lui seul mener une opération de consolidation de la paix globalement réussie, la cohérence et la coordination sont indispensables pour que leurs rôles s'imbriquent parfaitement. À cet égard, nous accueillons favorablement les différents examens réalisés par le Comité des politiques du Secrétaire général dans l'optique d'améliorer la cohérence, ainsi que les efforts visant à renforcer le partenariat et la coordination entre l'ONU et la Banque mondiale.

Par ailleurs, nous sommes fermement convaincus qu'une stratégie intégrée de consolidation de la paix doit être élaborée afin d'instituer un cadre de référence en matière de cohérence. Cette stratégie doit reposer sur une analyse impartiale des causes profondes du conflit et doit faire l'objet d'un examen périodique, en fonction de l'évolution et des tendances de la situation sur le terrain.

Troisièmement, ma délégation juge encourageante la décision d'incorporer l'évaluation des capacités nationales dans le processus de planification des missions intégrées. Un partenariat solide entre les acteurs nationaux et internationaux est nécessaire pour qu'il y ait une réelle prise en main de la consolidation de la paix par les pays concernés, sans laquelle la consolidation de la paix a peu de chance de réussir ou d'être durable. En dépit des progrès accomplis à cet égard, il faut faire davantage pour permettre à l'Organisation d'appuyer efficacement les efforts nationaux de consolidation de la paix. Cela est particulièrement vrai pour certains domaines clefs de la consolidation de la paix, tels que l'état de droit et la réforme du secteur de la sécurité. On le sait, ces domaines sont déterminants pour garantir la sécurité, empêcher de nouvelles éruptions de violence et lutter efficacement contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée.

Quatrièmement, l'attribution du prix Nobel de la paix à trois femmes, originaires du Libéria et du Yémen, marque la reconnaissance méritoire de ce qu'apportent les femmes lorsqu'elles s'engagent avec autant de courage dans la reconstruction de leur société. De fait, les études existantes indiquent que l'équilibre hommes-femmes ne se borne pas à réduire la corruption – il assure également une plus grande transparence et une plus prompte réactivité face aux besoins des communautés. Voilà pourquoi une large participation des femmes dans les instances de prise de décisions et les mécanismes relatifs à la consolidation de la paix doit être assurée dès les premières phases du relèvement.

Des efforts ont été consentis pour veiller à ce que les équipes de médiation disposent de spécialistes de la problématique hommes-femmes et pour promouvoir l'accès des femmes et des filles à la sécurité et à la justice.

Nous pensons toutefois que l'ONU et la Commission de consolidation de la paix devraient apporter une assistance plus systématique aux gouvernements et les aider à assurer une participation plus constante des femmes à l'élaboration des accords de paix et aux conférences des donateurs.

L'analyse des problèmes propres à chaque sexe est également importante et constitue un instrument précieux pour comprendre les dimensions sexuelles des violences et du relèvement et élaborer des approches sur mesure et efficaces concernant la problématique hommes-femmes dans des situations d'après conflit données.

En conclusion, la consolidation de la paix est souvent une entreprise longue, malaisée et complexe. Son succès est toutefois indispensable à l'instauration d'une paix durable et au développement viable des sociétés.

M. Briens (France) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette séance sur la consolidation de la paix. Je souhaite également remercier la Sous-Secrétaire générale Cheng-Hopkins et l'Ambassadrice Lucas pour leur présentation. Il est impératif en effet que le Conseil de sécurité, qui est responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, aborde régulièrement la question de la consolidation de la paix. Une intervention de l'ONU ne

se limite pas à un soutien au rétablissement de la paix. La consolidation de l'acquis est indispensable pour éviter qu'un pays juste sorti d'un conflit ne rechute dans la crise.

Rappelons que la consolidation de la paix consiste notamment à gérer le rétablissement progressif de toutes les capacités de l'État souverain vers la pleine maîtrise de leur destin par les populations concernées.

Pour gérer cette transition avec succès, plusieurs éléments sont clefs. Le premier est l'appropriation nationale. Les bases d'une paix durable supposent la conduite de réformes d'envergure. Or ces réformes, qui portent sur des aspects aussi fondamentaux que la gouvernance, la justice ou la sécurité, ou encore qui commandent la relance d'un processus de développement, ne peuvent être menées à leur terme sans faire l'objet d'une appropriation nationale. La clef de la réussite pour une consolidation de la paix est donc la mise en place d'un dialogue approfondi avec l'État concerné. C'est pour faciliter ce dialogue que nous avons établi dans certains pays sortis de crise des bureaux intégrés de consolidation de la paix, comme le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, ou encore le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi.

Le deuxième élément clef pour une transition réussie est une bonne coordination des acteurs. La consolidation de la paix après un conflit est complexe car elle implique de mener en même temps des tâches très différentes. Il ne peut pas y avoir de séquençage trop net entre ces tâches, et les opérations de maintien de la paix doivent pouvoir appuyer autant que possible ce processus. Pour autant, même aux premières étapes, les opérations de maintien de la paix ne peuvent pas nécessairement prendre en charge tous les volets de l'appui à la consolidation de la paix. Le retour des acteurs habituels, par exemple en matière de développement, est préférable le plus rapidement possible. Une bonne concertation et une coordination entre tous les acteurs sont donc nécessaires afin que les opérateurs internationaux les plus efficaces soient impliqués dans les programmes de consolidation et y tiennent chacun toute leur place. Outre la structure civile que comporte une opération de maintien de la paix, il peut s'agir notamment des organismes des Nations unies dotés d'une solide expérience technique, comme le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ou l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), ou des bailleurs bilatéraux.

C'est précisément ce travail de mobilisation que la Commission de consolidation de la paix, sous l'impulsion de la Mission du Luxembourg et avec l'aide du Secrétariat et du Bureau de Dakar essaie de mener en Guinée, où il n'existe ni opération de maintien de la paix ni bureau intégré. Nous nous réjouissons que des actions de soutien aient été identifiées et amorcées, en particulier dans la réforme des secteurs de sécurité, afin d'aider les Guinéens à consolider la paix et leur jeune démocratie.

Le troisième élément clef est l'anticipation. Parce que les conditions nécessaires à la consolidation de la paix se préparent dès les premières étapes de la gestion de crise, il est important de conduire une réflexion en amont sur les priorités qui seront à mettre en œuvre dans l'immédiat après-conflit. À cet égard, je souhaiterais saluer la réflexion conduite par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département d'appui aux missions sur la contribution des opérations de maintien de la paix en matière de consolidation de la paix, qui a été examinée lors de la dernière réunion de la Commission de consolidation de la paix.

De quels moyens disposons-nous pour mettre en pratique ces principes de transition?

Tout d'abord, nous devons travailler sur la qualité des mandats, qui doivent permettre de poser des jalons pour la phase de consolidation de la paix. C'est ce que nous avons fait en Côte d'Ivoire avec la résolution 2000 (2011), qui donne un mandat clair à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour appuyer les autorités dans le redressement du secteur de la sécurité. C'est ce que nous avons fait à nouveau avec la Mission des Nations unies au Soudan du Sud (MINUSS), avec la résolution 1996 (2011), qui prévoit notamment l'appui de l'opération aux autorités sud-soudanaises pour la réforme des secteurs de sécurité et de justice et le renforcement de l'état de droit.

Deuxièmement, sur la base de ces mandats, le Secrétariat doit mettre en place une planification qui permette d'une part de mesurer les progrès d'achèvement de la mission et d'autre part de préparer, dès le début, sa fin. Enfin, il est indispensable de disposer de ressources sur le terrain pour mettre en œuvre la transition. C'est notamment pour cette raison que le développement des capacités civiles est un élément clef dans la consolidation de la paix après un

conflit. Pour mieux fournir des moyens civils efficaces aux pays touchés par un conflit, les efforts de la communauté internationale doivent être guidés par un esprit de partenariat, en renforçant les liens entre les capacités civiles de l'ONU, des États Membres, des organisations régionales et de la société civile.

Je souhaite à cet égard saluer le rapport du Secrétaire général publié en août dernier (voir S/2011/552), qui constitue la première réaction de l'ONU au rapport de Jean-Marie Guéhenno sur le développement des capacités civiles.

Je conclurai en soulignant que la mobilisation croissante des différents acteurs autour de la consolidation de la paix, que ce soit l'ONU ou les autres acteurs internationaux, a entraîné la mise à disposition de nombreux outils qu'il s'agit maintenant d'exploiter au mieux en développant des synergies. C'est ainsi que nous assurerons à la fois la cohérence de l'action internationale et la lisibilité de l'action de l'ONU dans le domaine de la consolidation de la paix.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je remercie la Sous-Secrétaire générale Judy Cheng-Hopkins et l'Ambassadrice Lucas de leurs exposés détaillés.

La présente séance est une bonne occasion de faire le point du programme de consolidation de la paix et d'en suivre la mise en œuvre. Nous souscrivons à l'analyse selon laquelle des progrès ont été réalisés dans divers domaines depuis la publication l'année dernière du rapport intérimaire du Secrétaire général. Toutefois, notre attention sans faille et notre appui continu sont nécessaires pour respecter les engagements pris et continuer à accroître l'effet réel de notre action sur le terrain. Il faut notamment que les activités de consolidation de la paix continuent de s'adapter à l'évolution des circonstances dans les pays qui sortent d'un conflit.

C'est sur cette toile de fond que je voudrais axer mes observations sur trois domaines prioritaires : premièrement, la nécessité de continuer de développer et de préciser le champ des activités et les modes d'action de la Commission de consolidation de la paix; deuxièmement, la mise en œuvre de l'examen des capacités civiles; et troisièmement, le renforcement de la participation des femmes aux activités de consolidation de la paix.

Premièrement, s'agissant de la Commission de consolidation de la paix, bien que l'inscription de nouveaux pays à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix au cours de l'année écoulée atteste de la satisfaction et de la confiance des États Membres vis-à-vis de la Commission, il n'en faut pas moins mettre l'accent sur l'élaboration de stratégies permettant aux pays de ne plus être inscrits à l'ordre du jour de la Commission ou, si besoin est, de passer à une forme de collaboration plus légère. Mme Cheng-Hopkins a donné des précisions à ce sujet.

Alors que les activités de consolidation de la paix font de plus en plus partie intégrante des stratégies nationales de réduction de la pauvreté dans des pays tels que le Burundi et la Sierra-Leone, nous devons tous avoir la même compréhension du rôle que la Commission peut jouer de manière réaliste pour continuer de promouvoir la consolidation de la paix au cours de cette phase. La Commission de consolidation de la paix doit aider les acteurs concernés à définir une vision commune. Elle doit veiller à ce que les parties prenantes se concentrent sur les priorités convenues et partagées. Elle doit aider les pays à surmonter les obstacles à la consolidation de la paix et obtenir des engagements clairs du gouvernement intéressé et de la communauté internationale quant à la mise en œuvre du programme de consolidation de la paix. La Commission doit aussi mener une action de sensibilisation; son rôle ne devant pas être limité à la levée des fonds.

En outre, le renforcement des partenariats avec les institutions financières internationales et les principaux acteurs régionaux aux fins de la cohérence demeure une tâche essentielle. À cet égard, nous saluons l'intensification de l'interaction et de la coopération avec la Banque mondiale. Nous sommes d'avis que cette collaboration doit aussi être approfondie sur le terrain. L'interaction établie avec le groupe des États fragiles constitue aussi un pas dans le bon sens. Il importe de s'accorder sur la façon dont la Commission de consolidation de la paix peut mieux appuyer la mise en œuvre de la feuille de route de Monrovia de juin 2011. Il faut aussi préciser la façon dont la Commission de consolidation de la paix peut apporter une contribution au Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, prévu à Busan en novembre, et à son suivi.

Ma deuxième remarque concerne l'examen des moyens civils. La mise à disposition de moyens civils d'une façon efficace, appropriée et opportune pour soutenir la consolidation de la paix dans les pays en proie à un conflit est la meilleure façon de garantir une

prise en main nationale et de contribuer à la pérennité de la paix et de la reconstruction. Par conséquent, nous saluons le rapport du Secrétaire général sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postconflictuelles (S/2011/85) et son approche juste s'agissant d'améliorer l'utilisation à cette fin des ressources disponibles au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Nous préconisons la prise, dans les meilleurs délais, de mesures concrètes pour renforcer et utiliser les moyens nationaux, internationaux et de l'Organisation des Nations Unies dans les situations postconflictuelles. Le Soudan du Sud devrait être un point de départ. Il faut répondre rapidement aux besoins essentiels, en mettant notamment en place des institutions gouvernementales et judiciaires. Il faut accorder l'attention à l'identification et au soutien efficace des capacités nationales, y compris ceux de la diaspora.

Ma troisième remarque concerne le renforcement de la participation des femmes au processus de consolidation de la paix. Pour encourager leur participation dans la consolidation de la paix, il faut intégrer cet effort dans toutes les activités et apporter des financements spécifiques aux besoins des femmes. Un des éléments cruciaux à cet égard est la nécessité de clarté, de comparabilité et de cohérence au sein de l'Organisation des Nations Unies pour suivre l'impact de son programme sur les questions sexospécifiques. Par conséquent, nous approuvons la nécessité mentionnée dans le récent rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2011/598*) de développer, au cours de l'année prochaine, des moyens cohérents de suivi et d'information sur les dépenses afférentes à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Il faut s'employer à ce que la présence des Nations Unies dans des situations de conflit et d'après conflit soit plus cohérente. Il faut disposer de compétences techniques spécifiques en matière d'égalité entre les sexes dans chaque secteur pour réaliser les objectifs concernant les femmes et la paix et la sécurité.

Tandis que plusieurs pays semblent se consolider, on peut encore tirer le meilleur parti des effets de la consolidation de la paix en développant davantage son approche stratégique et en comblant les lacunes qui séparent la théorie de la pratique. Nous sommes prêts à œuvrer à cette fin avec les pays sortant de conflit, l'Organisation des Nations Unies et toutes les parties prenantes pertinentes.

M[me] Hendrie (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie M[me] Judy Cheng-Hopkins et l'Ambassadrice Sylvie Lucas de leurs exposés.

Il ressort clairement de ce que l'on a entendu ce matin qu'en tant que communauté internationale, nous faisons de réels progrès dans l'appui apporté aux pays sortant d'un conflit. Nous sommes maintenant bien mieux équipés, en tant que communauté collective, pour les aider à remédier aux problèmes qu'ils rencontrent.

Toutefois, nous avons aussi entendu ce matin qu'il reste encore beaucoup à faire. La consolidation de la paix est un effort collectif et nous devons tous œuvrer de concert pour être plus efficaces. Pour cela, un leadership fort et efficace sur le terrain est indispensable. Le Royaume-Uni tient à souligner que la nomination récente de personnes ayant une solide expérience dans la consolidation de la paix, comme les Représentants spéciaux du Secrétaire général en Libye et au Soudan du Sud, est la preuve que nous avançons dans cette direction. Il est possible d'envoyer sur le terrain des personnes compétentes.

Un tel leadership est important non seulement dans le contexte d'une mission mais aussi dans un contexte hors mission. Concernant le contexte hors mission, il est essentiel que les coordonateurs résidents aient également les compétences et l'expérience requises pour être en mesure de s'attaquer aux défis auxquels ils sont confrontés dans les situations d'après conflit. Ils doivent pouvoir recevoir en temps voulu le soutien adéquat du Siège et de l'ensemble de la communauté internationale. Le soutien politique que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a apporté à l'équipe des Nations Unies en Guinée en est un bon exemple.

Nous sommes également heureux d'avoir entendu dans l'exposé de M[me] Cheng-Hopkins que l'Organisation des Nations Unies a maintenu sa dynamique s'agissant de la planification de la mission intégrée. Cela est absolument essentiel. Le moyen le plus efficace d'apporter un appui bien coordonné est de recourir à un processus réunissant tous les acteurs clefs et indiquant clairement les chefs de file de chaque secteur et les objectifs nécessaires pour évaluer les progrès réalisés.

À cet égard, nous voudrions de nouveau souligner ce qui nous semble être un bon exemple, à savoir la pré-évaluation du processus de planification pour la Libye. Elle a fait intervenir, suffisamment à l'avance

dans les mêmes discussions, une équipe réunissant toutes les parties pertinentes du système des Nations Unies et de la Banque mondiale.

Comme la Sous-Secrétaire générale, M[me] Cheng-Hopkins, l'a souligné dans son exposé, il est clair que l'examen des moyens civils est un instrument important pour améliorer l'action de l'Organisation des Nations Unies en matière de consolidation de la paix. Le Royaume-Uni se félicite du rapport du Secrétaire général (S/2011/85). Bien entendu, nous attendons avec impatience de connaître bientôt les résultats qui ont été atteints dans le domaine à la suite de cette initiative. Le rapport accorde, à juste titre, la priorité et une importance centrale au principe de l'appropriation nationale. À cet égard, nous sommes impatients de progresser dans l'identification et le soutien des sources nationales de capacités et dans la mise en place des capacités pour le Sud et d'une coopération triangulaire pour trouver les compétences civiles les mieux adaptées à ce contexte.

Concernant maintenant la question essentielle des rôles et des responsabilités, le Royaume-Uni pense que nous devons vraiment faire davantage dans ce domaine. Nous voudrions, en particulier, souligner la nécessité de faire des progrès en matière d'état de droit. Depuis le rapport du Secrétaire général de 2009 (S/2009/304), ce domaine a été celui dans lequel, franchement, on n'a guère progressé. Nous sommes conscients que notre incapacité à remédier à cela nuit aux résultats sur le terrain. Le *Rapport sur le développement dans le monde 2011* a révélé des lacunes graves dans le système international s'agissant de l'appui à l'état de droit, et que l'Organisation des Nations Unies a un rôle clef à jouer à cet égard.

La persistance de ces lacunes implique que les pays ne sont souvent pas en mesure d'accéder au soutien dont ils ont besoin sur des questions essentielles, telles que la réforme de la justice. Nous nous félicitions des efforts visant à ce que l'on recoure davantage à une programmation commune, qui améliore la coordination entre les acteurs sur le terrain. Cependant, cela n'est pas suffisant. Il faut mieux préciser quelle partie du système fournit l'ensemble des services pour quelle fonction spécifique dans le cadre de l'état de droit. Il faut un cadre clair, mais aussi suffisamment flexible pour être en mesure de s'adapter aux réalités sur le terrain. Nous espérons que le rapport du Secrétaire général de 2012 montrera que de réels progrès ont été réalisés à ce sujet.

M[me] Cheng-Hopkins a déclaré à juste titre que les États Membres doivent prendre part à cette discussion si l'on veut progresser. Le Royaume-Uni y souscrit et y est résolument favorable. En tant qu'États Membres qui sont également membres des organes directeurs des fonds et programmes, nous devons être prêts à soutenir activement l'intégration dans ces instances plutôt que la fragmentation.

Enfin, le Royaume-Uni se félicite du point fait concernant la participation des femmes dans la consolidation de la paix et le partenariat entre le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix et ONU-Femmes. Nous saluons les progrès réalisés dans les domaines de la médiation, du dialogue politique et de l'intégration de l'égalité des sexes dans l'évaluation des besoins au lendemain d'un conflit et de l'action en matière d'état de droit.

Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour garantir la participation des femmes à tous les niveaux de la consolidation de la paix, dont la nomination des femmes en tant qu'envoyées spéciales et médiatrices en chef. D'après la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Michelle Bachelet, si les femmes ne sont pas représentées à la table des négociations, c'est la société tout entière qui n'est pas représentée.

M. Pankin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je tiens à remercier la Sous-secrétaire générale, Judy Cheng-Hopkins, de son exposé complet sur les progrès enregistrés par l'Organisation dans le domaine de la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. Nous remercions aussi M[me] Sylvie Lucas de son exposé.

Je vais peut-être répéter ce qui a déjà été dit ce matin, c'est-à-dire que le rôle essentiel des États qui ont connu une phase active de conflit est d'encourager une réconciliation nationale et de reconstruire des conditions de vie sûres et favorables pour toute la population du pays. Cela est absolument nécessaire si l'on veut éviter la reprise des conflits.

L'expérience indique que, dans la plupart des cas, les pays épuisés par la guerre ou les crises sont incapables de remédier seuls à tous les problèmes liés au renforcement de la sécurité, au rétablissement de l'ordre, à la protection des droits de l'homme et à la réduction de la pauvreté. Il existe à cet égard un besoin considérable d'aide internationale.

Nous sommes convaincus que le maintien de la paix ne serait pas fructueux et qu'il ne présenterait pas d'avantages à long terme sans une appropriation du processus par l'État. C'est aux pays de définir leurs propres priorités en matière de consolidation de la paix, et les organes gouvernementaux nationaux doivent gérer la mise en œuvre de ces objectifs. C'est ce qu'a confirmé l'expérience au Libéria, en Sierra Leone et au Timor-Leste, où la capacité de la communauté internationale à prendre en considération les intérêts et les priorités du pays hôte a été équilibrée par la volonté des gouvernements nationaux d'assumer la responsabilité de la mise en œuvre des réformes.

Comme d'aucuns l'ont observé, l'ONU a indéniablement un rôle spécial à jouer dans la coordination des efforts internationaux de consolidation de la paix après un conflit. Ce travail exige les efforts coordonnés des États Membres, des programmes et des fonds des Nations Unies, du Secrétariat, des organisations régionales et des institutions financières internationales. Je note également que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies mènent nombre des premières tâches de consolidation de la paix. En s'acquittant de leur tâche principale, qui consiste à séparer les parties belligérantes, à stabiliser la situation et à mettre en place des conditions propices au lancement d'un processus politique, les forces de maintien de la paix des Nations Unies jouent également un rôle critique dans la création de conditions favorables à la prestation d'un appui plus important à la consolidation de la paix.

Nous devons toutefois tenir compte du fait que la consolidation de la paix est un processus multiforme et de longue haleine qui dépasse le calendrier limité des opérations de maintien de la paix. C'est pourquoi la fourniture d'une assistance de base aux États pour le renforcement de leurs institutions, leur développement et leur stabilité économique et sociale incombe aux organismes spécialisés de l'Organisation, organismes dont les efforts ne doivent pas être dédoublés, mais doivent au contraire se renforcer mutuellement. Dans ce contexte, nous appuyons les déclarations relatives aux activités de la Commission de consolidation de la paix qui s'efforce de formuler des recommandations tendant à assurer un appui international ininterrompu et coordonné pour les pays sortant d'un conflit.

Nous notons avec plaisir l'attention accrue accordée par les États Membres et le Secrétariat aux divers aspects de la consolidation de la paix qui exigent un nouvel examen et la mise au point de stratégies et de cadres de mise en œuvre concrète. Je pense ici en particulier à la réforme du secteur de la sécurité, au renforcement de l'état de droit et au renforcement des capacités civiles.

Chacun peut voir que les acteurs régionaux, y compris les pays voisins et les organisations sous-régionales, ont enregistré des résultats positifs en matière de consolidation de la paix. On citera comme bel exemple de cette coopération régionale l'expérience de plusieurs pays africains qui ont mis fin à leurs conflits et enregistré un certain succès en matière de consolidation de la paix. Ces pays sont prêts à partager leurs expériences et pourraient inspirer des initiatives susceptibles d'être lancées avec succès par des États récemment sortis de crises. Ces expériences ont fait leur preuve; elles sont empiriques, et non pas simplement théoriques.

Le Fonds pour la consolidation de la paix est un mécanisme important permettant d'assurer un financement rapide qui aide à garantir des ressources à long terme pour la reconstruction. Nous devons appuyer ses activités, et mon pays, la Russie, a confirmé sa politique en la matière par le biais d'une contribution annuelle de 2 millions de dollars que nous continuerons à verser.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante du Nigéria.

Je tiens moi aussi à remercier la Sous-Secrétaire générale, M[me] Cheng-Hopkins, pour son exposé lucide et très complet, ainsi que l'Ambassadrice Sylvie Lucas, Présidente de la formation Guinée de la Commission de consolidation de la paix, d'avoir partagé avec nous ses perspectives sur la Commission de consolidation de la paix.

Le Nigéria se félicite vivement de la poursuite du dialogue sur les activités, les progrès et les difficultés qui accompagnent le travail de consolidation de la paix de l'ONU, compte tenu des efforts que nous déployons ensemble pour empêcher les pays sortant d'un conflit de replonger dans la guerre. Le programme d'action du Secrétaire général définit les critères permettant d'évaluer l'efficacité des efforts de la Commission, du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, du Conseil de sécurité, des missions intégrées des Nations Unies et des autres acteurs principaux dans le domaine de la consolidation de la paix.

La Commission elle-même a élaboré un plan d'action pour 2011 afin d'ajouter de la valeur à ses activités. Ce plan accorde une priorité de base à la mobilisation des ressources et au renforcement des capacités nationales. Pilier des principaux efforts de consolidation de la paix de l'ONU, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a appuyé la réalisation progressive de ce plan au cours de l'année écoulée. En fait, six ans après la mise en place du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, la Commission de consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ont manifestement transformé notre vision collective en matière de règlement des conflits.

Ce qui émane de ce nouvel accent mis sur les critères d'évaluation est une nouvelle approche assujettie aux ressources en matière de consolidation de la paix de la part de tous les fonds et organismes qui s'occupent de la consolidation de la paix après un conflit. Toutefois, dans cette quête de résultats, nous ne devons jamais perdre de vue la nécessité impérative d'adapter tous les programmes de consolidation de la paix aux besoins spécifiques du pays hôte. Ardent défenseur du programme de consolidation de la paix, le Nigéria est convaincu qu'une approche axée sur les résultats, conjuguée à une appropriation nationale, est une condition préalable au maintien d'un engagement politique de haut niveau de la part des États Membres et des institutions internationales en faveur des programmes qui aident les pays sortant d'un conflit.

Le Conseil a pour tâche de coopérer activement avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et la Commission de consolidation de la paix afin d'échanger des points de vue sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés en matière de consolidation de la paix. Outre qu'ils sont extrêmement bénéfiques pour les pays inscrits au programme de la Commission de consolidation de la paix, les enseignements tirés de l'expérience peuvent également aider d'autres pays sortant d'une situation d'instabilité. On peut citer en exemple le cas de la Libye, dont les dirigeants actuels ont demandé l'ONU un appui et une assistance en cette période d'après-conflit. La vision du Conseil national de transition – et en fait, notre vision à tous – d'une Libye pacifique et harmonieuse ne saurait se concrétiser en l'absence de structures sociales garantissant l'état de droit et la mise en place adéquate d'une infrastructure économique et sociale.

Au cours des six dernières années, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix se sont spécialisés dans l'aide fournie à des pays pour qu'ils se relèvent après des conflits dévastateurs. Il faut chercher dans toutes leurs connaissances les principes de consolidation de la paix applicables même dans les pays qui ne sont pas inscrits au programme de la Commission de consolidation de la paix.

Il faut développer, promouvoir et opérationnaliser la notion d'une consolidation de la paix rapide préconisée avec force en mars dernier par l'Ambassadeur Gasana, Président de la Commission de consolidation de la paix. Pour relever les défis multidimensionnels que posent les situations d'après-conflit, nous devons reconnaître le lien étroit qui existe entre les opérations de maintien de la paix et la consolidation de la paix. En déployant rapidement des forces de consolidation de la paix, nous pouvons jeter les bases d'une longue paix qui ne dépende pas d'acteurs extérieurs. Assurer une formation aux chefs des missions et renforcer les capacités civiles axées sur l'appropriation nationale sont des questions d'une importance critique, car la plupart des États manquent de capacités nationales au lendemain d'un long conflit. En fait, compte tenu de la complexité des menaces à la paix, il est encore plus impératif de coordonner les réponses. Il faut convenir d'une division claire du travail et des responsabilités et élaborer un cadre stratégique commun dans l'optique des objectifs à atteindre pour chaque opération de consolidation de la paix,

En outre, je tiens à souligner qu'il est primordial que l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales coopèrent au sein des zones géographiques des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. Les contributions de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union africaine aux activités de consolidation de la paix dans leurs régions respectives ont été tout à fait spectaculaires et considérables.

S'agissant en particulier de la Guinée-Bissau, nous pouvons dire que le programme de réforme du secteur de la sécurité est absolument indispensable au rétablissement de la stabilité dans ce pays. La feuille de route établie par la CEDEAO a montré qu'elle était un point de ralliement important, mais le pays doit continuer de recevoir une aide technique et financière pour mettre en œuvre les mesures énoncées dans cette feuille de route. En conséquence, toutes les parties

prenantes doivent continuer d'appuyer résolument le Gouvernement bissau-guinéen.

Comme cela a été affirmé au Conseil pas plus tard que vendredi dernier (voir S/PV.6642), les femmes doivent jouer un rôle central dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix. De fait, il faut d'urgence mobiliser davantage de ressources pour mettre en œuvre les initiatives visant à intégrer systématiquement les femmes aux activités de consolidation de la paix afin de répondre à leurs besoins dans ce domaine, de promouvoir l'égalité des sexes et de donner aux femmes les moyens d'agir en période de consolidation de la paix.

Nous appelons tous les acteurs qui participent aux activités de consolidation de la paix à continuer de focaliser leur attention sur tout ce qu'il est possible de réaliser à long terme grâce à un engagement durable et à un effort concerté s'inscrivant dans la durée.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 5.